



Reconnaissance AEAi N° 26779

Titulaire

Forster Profilsysteme AG
Amriswilerstrasse 50
9320 Arbon
Schweiz

Fabricant

-

Groupe

242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit

FORSTER UNICO EI30-2

Description

Porte à deux battants en acier/acier fin FORSTER UNICO, vitrage PYROSTOP 30-26 TRIPLE (44mm, Lmax=2709mm, Smax=3,3m²), E=70mm, joints caoutchouc, huisserie métallique avec joints caoutchouc, serrure multipoints

Utilisation

EI 30
Btest=2700mm, Htest=2850mm
pm avec poids spécifique bas
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '15-001194-PR01 (PB-C04-01-de-01)' (19.08.2015),
Rapport d'expertise '15-004252-PR02 (GAS-C04-01-de-01)' (26.02.2016)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2026

Date d'édition

03.11.2021

Remplace l'attestation du

29.06.2016

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Augmentation dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur

Bmin=1350mm Hmin=2137mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (couissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte
- pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 50mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-004252-PR02 (GAS-C04-01-de-01) du 26.02.2016

- Bmax=2700mm, Hmax=3010mm, Smax=8,13m²
≤ Hmax 2714mm avec serrure à 3 becs-de-cane
≥ Hmax 3010mm avec serrure à 4 becs-de-cane
- vitrages

Pyrostop 30-1x ISO*	E=29-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3.63m ²
Pyrostop 30-2x ISO *	E=29-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m ²
Pyrostop 30-2x ISO *	E=29-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m ²

*verre isolant en double ou triple vitrage

- ITS
- Autres variantes selon expertise